

## Saviez-vous que...

les syndicats sont régulièrement consultés par l'ONU et d'autres organisations internationales afin de façonner les cadres de développement mondiaux ?

l'Organisation internationale du travail (OIT) est le partenaire syndical pour la réalisation des Objectifs de développement durable liés à l'Agenda du travail décent ?

le sort et le succès du Programme à l'horizon 2030 dépendent d'autres processus mondiaux comme l'Accord de Paris sur le changement climatique, le processus de financement du développement et le programme d'efficacité du développement ?

le Programme à l'horizon 2030 se compose de 17 Objectifs de développement durable, 169 cibles et de nombreux autres indicateurs pour mesurer les avancées ?

les syndicats ont participé aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD, de 2000 à 2015) et au processus qui a mené au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

les syndicats ont joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du Programme à l'horizon 2030 et des objectifs et cibles de développement durable en incluant des priorités telles que le travail décent, la lutte contre les inégalités, la transition juste et la participation de la société civile ?

le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un programme mondial et universel pour les pays développés et en développement et qu'il comprend des objectifs spécifiques pour promouvoir un travail décent pour tous ?

la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 est avant tout un effort national, mais le contrôle et le suivi s'effectuent également au niveau régional et mondial ?



Le **Réseau syndical de coopération au développement (RSCD)** est une initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI) réunissant des organisations syndicales affiliées, des organisations de solidarité, les organisations régionales de la CSI, ainsi que les Fédérations syndicales internationales (les fédérations sectorielles – FSI), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Le RSCD a pour objectif d'amener la perspective syndicale dans les débats sur la politique en matière de développement international et d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités syndicales dans le domaine de la coopération au développement.



**Réseau syndical de coopération au développement**  
Confédération Syndicale Internationale

Boulevard du Roi Albert II, 5, B 1  
1210 Brussels, Belgium  
+32 (0)2 224 02 25

dce@ituc-csi.org  
[www.ituc-csi.org/cooperation-developpement](http://www.ituc-csi.org/cooperation-developpement)  
@TUDCN\_RSCD - /TUDCN.RSCD



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne

## LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Une question syndicale !



## Qu'est-ce que le Programme de développement durable pour 2030 ?

### Que sont les Objectifs de développement durable ?

Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** est le document de référence sur les priorités en matière de développement au niveau international. Il a été adopté par 193 pays à l'Organisation des Nations Unies en septembre 2015. Il s'appuie sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD, 2000 à 2015), dont le principal objectif était de réduire l'extrême pauvreté.

Le Programme à l'horizon 2030 contient une série d'objectifs, connus sous le nom d'**Objectifs de développement durable** (ODD), que tous les pays se sont engagés à respecter. Ils couvrent des sujets très pertinents au travail des syndicats, y compris le travail décent, les inégalités, le changement climatique, l'égalité hommes/ femmes, la qualité de l'éducation et le renforcement des institutions. Ils sont définis comme suit :

 1 Eradiquer la pauvreté partout et sous toutes ses formes	 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	 4 Assurer l'accès égalitaire de tous à une éducation de qualité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie
 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	 6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement
 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation	 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
 11 Faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables	 12 Établir des modes de consommation et de production durables
 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions	 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines
 15 Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	 16 Promouvoir l'avènement de sociétés justes, pacifiques et ouvertes à tous
 17 Revitaliser les partenariats internationaux pour un développement durable	

Les liens entre chacun d'entre eux sont évidents : les avancées de l'un sont bénéfiques pour les autres. En promouvant le dialogue social et le travail décent, les syndicats contribuent à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable et à stimuler la responsabilisation d'autres acteurs, notamment le secteur privé. Au cours du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, tous les pays présentent leurs avancées dans ces domaines.


Le succès du Programme à l'horizon 2030 dépend en outre d'autres processus internationaux tels que l'Accord de Paris sur le changement climatique, le processus de financement du développement et le programme d'efficacité du développement.


## Pourquoi ce processus concerne les syndicats ?


### Quelles sont les priorités des syndicats ?


Cœuvrant au respect de la liberté d'association, du droit à la négociation collective et à la promotion du travail décent et des droits des travailleurs, les syndicats sont essentiels pour atteindre ces objectifs de développement. Il est vital de veiller à ce que l'intersection des Objectifs du développement durable et des syndicats **soit mutuellement bénéfique**, et ce, afin d'améliorer la vie des travailleurs.


Pour ce faire, les syndicats ont identifié six domaines clés sur lesquels ils concentrent leurs efforts :


 1 **PAS DE PAUVRETÉ**  
Protéger les droits des personnes peut garantir qu'elles soient sauvées de façon durable de la pauvreté. Avoir un emploi ne garantit pas une vie digne. **Une protection sociale et des seuils minimaux de protection sociale** doivent être mis en place afin de s'assurer que les travailleurs ne basculent pas dans la pauvreté. S'attaquer au problème de l'économie informelle aide à sauver un grand nombre de personnes de la pauvreté.

 5 **ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**  
Un déséquilibre entre l'accès au marché du travail et les conditions de ce dernier est une composante majeure de l'inégalité hommes/femmes. Pour régler le problème, il faut des politiques et des lois protégeant les travailleurs de l'économie formelle et informelle afin de garantir le respect **des lois anti-discrimination, sur le salaire minimum et les normes fondamentales du travail** et pour sécuriser l'accès à une protection sociale.

 8 **TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**  
Les syndicats jouent un rôle primordial pour assurer le juste partage des bénéfices de la croissance économique parmi ceux qui la créent. La création d'emploi, **les droits des travailleurs, le dialogue social et la protection sociale** sont les piliers de l'Agenda du travail décent et assurent que « personne n'est laissé pour compte ». L'ODD8 est le noyau de l'action syndicale relative aux Objectifs de développement durable.

 10 **INÉGALITÉS RÉDUITES**  
L'aggravation des inégalités déjà fortes, a un coût économique et social majeur. Les ODD reconnaissent que l'actuelle augmentation du niveau d'inégalité va à l'encontre du développement durable. Le renforcement de la voix des travailleurs est une méthode éprouvée pour inverser cette tendance. Les syndicats encouragent l'adoption de **politiques fiscales, salariales et de protection sociale** permettant de réduire les inégalités.

 13 **MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
Le changement climatique et la nécessité d'une transition vers un modèle de société à faibles émissions exigent une transformation massive de la façon dont fonctionnent les économies. Afin d'éviter que les coûts sociaux de cette transformation ne soient dissimulés, des **plans nationaux de Transition juste** sont nécessaires pour réorienter adéquatement les travailleurs des industries à fortes émissions et fournir des mesures appropriées d'adaptation pour les travailleurs touchés par le changement climatique.

 16 **PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**  
Le dialogue social contribue à la stabilité institutionnelle du fait qu'il encourage le consensus entre les partenaires sociaux à propos des politiques socioéconomiques. Les syndicats promeuvent **la liberté d'association et de négociation collective**, contribuant ainsi à la primauté du droit et à la démocratie. Seules les sociétés et les institutions démocratiques sont capables de créer un environnement propice permettant au travail décent de s'épanouir.

## Comment mettre les ODD au service des syndicats ?

La première étape consiste à s'assurer que la contribution des syndicats aux Objectifs de développement durable est **pleinement reconnue**. Étant donné que la mise en œuvre des Objectifs de développement durable se déroule à l'échelon national, les syndicats jouent un rôle vital en mettant en évidence leur contribution au quotidien. L'étape suivante consiste à plaider pour des **politiques qui améliorent cette contribution**.

Dans cet esprit, on peut entreprendre les actions suivantes :

### Au niveau national

- Demander au gouvernement national de consulter les syndicats lors de la planification de mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030
- Sensibiliser les travailleurs au Programme à l'horizon 2030
- Aborder les Objectifs de développement durable au moyen d'un dialogue social avec les employeurs et le gouvernement
- S'engager dans les programmes nationaux de travail décent de l'OIT
- S'engager auprès des représentations d'organismes internationaux dans votre pays
- Participer à des plates-formes et des alliances multipartites pour la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030
- Entreprendre des recherches fondées sur des données probantes mettant en évidence le lien entre l'action des syndicats et les priorités en matière de développement

### Au niveau régional

- Demander aux gouvernements nationaux de présenter les priorités des syndicats aux organes régionaux qui traitent du Programme à l'horizon 2030 (CEPALC, CEA, CESAP, CEE-ONU)
- Participer aux mécanismes régionaux de l'ONU pour le contrôle, l'examen et le suivi du Programme à l'horizon 2030
- Prendre part aux initiatives régionales de la société civile pour la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030

### Au niveau mondial

- Demander aux gouvernements nationaux d'amener les priorités des syndicats au Forum politique de haut niveau des Nations Unies qui examine et contrôle la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030
- Présenter des rapports syndicaux de contrôle sur le Programme à l'horizon 2030

### Pour en apprendre davantage sur le Programme à l'horizon 2030?

- Les syndicats et le Programme à l'horizon 2030 : [www.ituc-csi.org/Programme-2030](http://www.ituc-csi.org/Programme-2030)
- L'Organisation internationale du Travail et le Programme à l'horizon 2030 : [www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/lang--fr/index.htm)
- L'Organisation des Nations Unies et le développement durable : [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/)